

SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

Le vingt février deux mil vingt, à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Jacky CHAUVEAU, Céline MAHIEU, Pierre AVALLART, Caroline TROTABAS, Jean-Pierre MARTIN, Marie-Françoise ORHON, Jacky LEBANNIER, Betty VANHOUTTE, Benoît VERGER, Vanessa COCQUET, Patrick MOURIN, Colombe PAPIN.

Absents excusés : Céline HAMONNIERE.

Absents : Lionel ALLINANT, Emmanuel ROCHETEAU.

Secrétaire de séance : Colombe PAPIN.

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal, le décès de Liliane GODART, agent d'entretien des bâtiments communaux et en sa mémoire, invite le Conseil Municipal à faire une minute de silence.

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal, de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir, la vente de l'immeuble Ancienne Poste.

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce rajout à l'ordre du jour.

APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2019.

EFFACEMENT DE DETTES

Le trésorier signale qu'il n'a pu procéder au recouvrement d'impayés auprès de créanciers :

Facturation assainissement 2017 pour un montant de 70,70 €.

Il demande l'effacement de cette somme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide l'effacement de cette dette en créances irrécouvrables telles présentées ci-dessus.

AMENAGEMENT URBAIN DE LA RUE DES SENCIES - TRAVAUX TRANCHE 1

Vu la délibération en séance du 7/11/2019, le Conseil Municipal a retenu le bureau d'Etudes PRAGMA au titre de la mission de maîtrise d'œuvre,

Considérant l'estimation prévisionnelle des travaux présentée en séance du 3 décembre 2019, faisant état de la réalisation des travaux en 2 tranches :

- Tranche 1 pour 173 077 € HT
- Tranche 2 pour 203 510 € HT

Pour que le bureau d'études PRAGMA finalise son étude, il convient de consulter un géomètre afin qu'il fournisse l'ensemble des données topographiques nécessaires à l'opération.

Le Cabinet LANGEVIN Harry et le Cabinet de Monsieur DURET Vincent ont répondu à cette consultation.

Langevin Harry : 1 195 € HT

Duret Vincent : 1 170 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir la proposition de Monsieur DURET Vincent pour la somme de 1 170 € HT

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEE 2019

Pour cette question Monsieur CHAUVÉAU Maire, se retire.

Commune

Le compte administratif 2019 est approuvé tel que présenté ci-dessous, à savoir :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		692 656,82 €		1 133 958,17 €
Opérations de l'exercice	- 690 008,82 €	1 073 230,29 €	- 263 823,63 €	331 619,16 €
TOTAUX	- 690 008,82 €	1 765 887,11 €	- 263 823,63 €	1 465 577,33 €
Résultats de clôture	- €	1 075 878,29 €	- €	1 201 753,70 €

Restaurant

Le compte administratif 2019 est approuvé tel que présenté ci-dessous, à savoir :

Libellé	Fonctionnement		Investissements	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés			- 36 723,42 €	
Opérations de l'exercice	- 3 233,07 €	7 619,28 €	- 7 680,69 €	4 080,49 €
TOTAUX	- 3 233,07 €	7 619,28 €	- 44 404,11 €	4 080,49 €
Résultats de clôture	- €	4 386,21 €	- 40 323,62 €	- €

Commerce

Le compte administratif 2019 est approuvé tel que présenté ci-dessous, à savoir :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés			-81 454,58 €	
Opérations de l'exercice	- 1 420,50 €	18 594,53 €	- 4 458,54 €	30 150,25 €
TOTAUX	- 1 420,50 €	18 594,53 €	-85 913,12 €	30 150,25 €
Résultats de clôture	- €	17 174,03 €	-55 762,87 €	- €

Terrain à bâtir rue de la Gare

Le compte administratif 2019 est approuvé tel que présenté ci-dessous, à savoir :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		11 036,44 €	- 4 528,92 €	
Opérations de l'exercice	- €	- €	- €	- €
TOTAUX	- €	11 036,44 €	- 4 528,92 €	- €
Résultats de clôture	- €	11 036,44 €	- 4 528,92 €	- €

Terrain à bâtir rue des Sencies

Le compte administratif 2019 est approuvé tel que présenté ci-dessous, à savoir :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés				
Opérations de l'exercice	- 100 325,96 €	100 325,96 €	- 100 325,96 €	- €
TOTAUX	- 100 325,96 €	100 325,96 €	- 100 325,96 €	- €
Résultats de clôture	- €	- €	- 100 325,96 €	- €

COMPTES DE GESTION ANNEE 2019 - COMMUNE - COMMERCE - RESTAURANT - TERRAIN A BATIR RUE DE LA GARE ET TERRAIN A BATIR RUE DES SENCIES

Vu la concordance des comptes présentés pour les budgets 2019 Commune, Commerce, Restaurant et Terrain à bâtir rue de la Gare et Terrain à bâtir, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2019 Commune, Commerce, Restaurant et Terrain à bâtir rue de la Gare et Terrain à bâtir rue des Sencies établis par le Receveur Municipal.

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS ANNEE 2019

Budget commune et budgets annexes :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à reprendre les résultats de l'exercice 2019 sur le budget de la commune et sur les budgets annexes 2020 :

Affectation des résultats budget commune

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		692 656,82 €		1 133 958,17 €	- €	1 826 614,99 €
Opérations de l'exercice	- 690 008,82 €	1 073 230,29 €	- 263 823,63 €	331 619,16 €	- 953 832,45 €	1 404 849,45 €
TOTAUX	- 690 008,82 €	1 765 887,11 €	- 263 823,63 €	1 465 577,33 €	- 953 832,45 €	3 231 464,44 €
Résultats de clôture	- €	1 075 878,29 €	- €	1 201 753,70 €	- €	2 277 631,99 €
Restes à réaliser			- 455 662,00 €	21 495,00 €	- 455 662,00 €	21 495,00 €
TOTAUX CUMULES avec RAR	- 690 008,82 €	1 765 887,11 €	- 719 485,63 €	1 487 072,33 €	- 1 409 494,45 €	3 252 959,44 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	1 075 878,29 €	- €	767 586,70 €	- €	1 843 464,99 €

Au vu des résultats du compte administratif 2019, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT						
compte 002	Excédent Fonctionnement			1 075 878,29 €		
	Déficit Fonctionnement					
INVESTISSEMENT						
compte 1068	Excédent de fonctionnement					
compte 001	Excédent d'investissement			1 201 753,70 €		
	Déficit d'investissement					

Affectation des résultats budget commerce

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés			-81 454,58 €		- 81 454,58 €	- €
Opérations de l'exercice	- 1 420,50 €	18 594,53 €	- 4 458,54 €	30 150,25 €	- 5 879,04 €	48 744,78 €
TOTAUX	- 1 420,50 €	18 594,53 €	-85 913,12 €	30 150,25 €	- 87 333,62 €	48 744,78 €
Résultats de clôture	- €	17 174,03 €	-55 762,87 €	- €	-38 588,84 €	- €
Restes à réaliser			- 5 100,00 €	- €	- 5 100,00 €	- €
TOTAUX CUMULES avec RAR	- 1 420,50 €	18 594,53 €	-91 013,12 €	30 150,25 €	-92 433,62 €	48 744,78 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	17 174,03 €	-60 862,87 €	- €	-43 688,84 €	- €

Au vu des résultats du compte administratif 2019, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	- €
	Déficit Fonctionnement	

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	17 174,03 €
compte 001	Excédent d'investissement	- €
	Déficit d'investissement	- 55 762,87 €

Affectation des résultats budget restaurant

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés			- 36 723,42 €		- 36 723,42 €	- €
Opérations de l'exercice	- 3 233,07 €	7 619,28 €	- 7 680,69 €	4 080,49 €	- 10 913,76 €	11 699,77 €
TO TAUX	- 3 233,07 €	7 619,28 €	- 44 404,11 €	4 080,49 €	-47 637,18 €	11 699,77 €
Résultats de clôture	- €	4 386,21 €	- 40 323,62 €	- €	-35 937,41 €	- €
Restes à réaliser			- 3 270,00 €	- €	- 3 270,00 €	- €
TO TAUX CUMULES avec RAR	- 3 233,07 €	7 619,28 €	- 47 674,11 €	4 080,49 €	-50 907,18 €	11 699,77 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	4 386,21 €	- 43 593,62 €	- €	-39 207,41 €	- €

Au vu des résultats du compte administratif 2019, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	- €
	Déficit Fonctionnement	

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	4 386,21 €
compte 001	Excédent d'investissement	
	Déficit d'investissement	40 323,62 €

Affectation des résultats budget Terrain à bâtir Rue de la Gare

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		11 036,44 €	- 4 528,92 €		- €	6 507,52 €
Opérations de l'exercice	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX	- €	11 036,44 €	- 4 528,92 €	- €	- €	6 507,52 €
Résultats de clôture	- €	11 036,44 €	- 4 528,92 €	- €	- €	6 507,52 €
Restes à réaliser				- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	11 036,44 €	- 4 528,92 €	- €	- €	6 507,52 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	11 036,44 €	- 4 528,92 €	- €	- €	6 507,52 €

Au vu des résultats du compte administratif 2019, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	11 036,44 €
	Déficit Fonctionnement	

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	
compte 001	Excédent d'investissement	- €
	Déficit d'investissement	4 528,92 €

Affectation des résultats budget Terrain à bâtir Rue des Sencies

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés					- €	- €
Opérations de l'exercice	- 100 325,96 €	100 325,96 €	- 100 325,96 €	- €	- 200 651,92 €	100 325,96 €
TOTAUX	- 100 325,96 €	100 325,96 €	- 100 325,96 €	- €	- 200 651,92 €	100 325,96 €
Résultats de clôture	- €	- €	- 100 325,96 €	- €	- 100 325,96 €	- €
Restes à réaliser				- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- 100 325,96 €	100 325,96 €	- 100 325,96 €	- €	- 200 651,92 €	100 325,96 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	- €	- 100 325,96 €	- €	- 100 325,96 €	- €

Au vu des résultats du compte administratif 2019, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	
	Déficit Fonctionnement	

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	
compte 001	Excédent d'investissement	- €
	Déficit d'investissement	100 325,96 €

ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

BUDGET 2020 COMMERCE

Le budget commerce 2020 est adopté à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à 56 764,00 €

Section d'investissement équilibrée à 66 243,00 €

Budget 2020 RESTAURANT

Le budget restaurant 2020 est adopté à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à : 52 137,41 €

Section d'investissement équilibrée à : 52383,62 €

Budget 2020 TERRAIN A BATIR RUE DE LA GARE

Le budget Terrain à bâtir 2020 est adopté à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à : 17 882,81 €

Section d'investissement équilibrée à : 11 370,29 €

Budget 2020 TERRAIN A BATIR RUE DES SENCIES

Le budget Terrain à bâtir 2020 est adopté à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à : 180 330,96 €

Section d'investissement équilibrée à : 251 043,36 €

BUDGET 2020 COMMUNE

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Il est demandé à l'assemblée de fixer les taux des 2 taxes directes locales pour 2020,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de maintenir les taux des années précédentes

Taxes	Taux 2020
Foncier bâti	30,40%
Foncier non bâti	43,26%

Le budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à 1 863 287,68 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 777 048,77 €
- Recettes : 2 415 092,00 €

SUBVENTIONS ASSOCIATION

Mme Céline Mahieu 2^{ème} adjointe, présente la proposition de la commission vie associative-communication-culture concernant les demandes de subventions d'associations ou organismes pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'attribuer les subventions aux associations et organismes suivants :

Association ou organismes	montant
Association Parents Elèves	300,00
Bouère Sports Loisirs section basket	400,00
Comice Cantonal agricole	1 500,00
Familles Rurales Bouère-Grez	200,00
Groupement communal défense contre nuisibles	*600,00
Prévention routière	50,00
Les Amis Réunis (boule de fort)	3 000,00
TOTAL	6 050,00

* 300€ +300€ à verser après l'animation soirée repas champêtre 2020

MISE EN PLACE DES PROVISIONS SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29, L2321-2, L2322-2, R2321-2 et R2321-3, Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les communes, Considérant que le risque d'irrécouvrabilité de certaines dettes locatives est avéré,

Il est exposé aux membres du conseil municipal :

- Le risque de non recouvrement de dettes locatives.
- Que la constitution de cette provision permettra de financer la charge induite par le risque, au moyen d'une reprise.
- A contrario, la reprise de provision constituerait une recette si le risque venait à disparaître ou si la charge induite ne se réalisait pas.

Afin de respecter le principe de prudence, il convient de constituer une provision pour risques conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14.

Il est proposé de déterminer une règle de calcul permettant de définir le montant annuel minimum de la provision :

PROPOSITION : Montant minimum de la provision serait égal à 25 % du montant des restes à recouvrer au 31/12/N-1.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide la mise en place de provisions pour dépréciation d'actif circulant à compter du 1er janvier 2020
- De retenir la règle de calcul proposé ci-dessus afin de définir le montant minimum annuel de la provision pour dépréciation d'actif circulant

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL et SUPPRESSION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu l'avis du comité Technique,

ARTICLE 1 :

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'un adjoint technique principal de 2ème classe va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er avril 2020

Un agent détenant le grade d'adjoint technique territorial a été recruté par voie de mutation, le remplacera à compter du 15 avril 2020.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, Considérant la nécessité de créer l'emploi d'adjoint technique territorial et de supprimer au 15 avril 2020 l'emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe en raison du départ en retraite de l'agent.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial, permanent à temps complet à compter du 15 avril 2020.

Et

- La suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet à compter du 15 avril 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte ces dispositions
- Modifie comme suit le tableau des emplois

TABLEAU DES EMPLOIS AU 15 avril 2020				
Filière	Grade ou emploi	temps complet	temps non complet	Total
	AGENTS TITULAIRES			
Administratif	REDACTEUR PRINCIPAL 1ère classe	1	0	1
Administratif	ADJOINT ADMIN PRINCIPAL 1ère classe	0	1	1
Administratif	ADJOINT ADMIN 2ème classe	0	1	1
Technique	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère classe	1	0	1
Technique	ADJOINT TECHNIQUE	3	0	3
Animation	ADJOINT D'ANIMATION 1ère classe	1	0	1
	TOTAL	6	2	8
	AGENT NON TITULAIRE			
Technique	Agent d'entretien	0	1	1
	TOTAL	0	1	1

Pour information, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

- Monsieur Bertrand LECOMTE fera valoir ses droits à retraite au 01/04/2020 et qu'il quittera le service vers le 15 mars prochain (liquidation de ses congés annuels).
- Monsieur Nicolas MARTIN a été recruté, par voie de mutation, au 15 avril 2020, en qualité de responsable du service Espaces Verts/Voirie et qu'il assurera le remplacement de Monsieur Bertrand LECOMTE.

- Madame Julie MARTIN, agent à temps non complet du SIVOS Bouère/St Brice assurera le remplacement de Liliane GODART, pour l'entretien de la Mairie, du Point lecture et des toilettes publiques près de l'Eglise. Son temps de travail sera augmenté de 3,50 H/semaine et lui permettra d'accéder à un poste à temps complet à compter du 1^{er} mars 2020. Un avenant à la convention de mise à disposition sera établi avec le SIVOS Bouère/St Brice.
- Que le recrutement d'un agent contractuel devrait intervenir pour assurer l'entretien de la salle polyvalente, de la salle des sports et WC du plan d'eau.

VENTE DE L'EMMEUBLE ANCIENNE POSTE :

Vu la délibération du 7 novembre 2019, décidant la cession de l'immeuble dénommé « Ancienne Poste » sis 29 rue du Docteur Jardin cadastré section AD n°146 et du terrain non attenant d'une surface de 191 m² sis Impasse Bourdet cadastré section AD n°177 pour la somme de 35 000 € net vendeur,

Vu la proposition du 20 décembre 2019 de Monsieur PASQUIER Jean-Baptiste et Monsieur COUSSÉ Aymeric reçue en date du 23 décembre 2019 pour l'achat de cet immeuble et de son terrain attenant, pour la somme totale de 32 500 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Autorise la vente de l'immeuble dénommé « Ancienne Poste » sis 29 rue du Docteur Jardin cadastré section AD n°146 et du terrain non attenant d'une surface de 191 m² sis Impasse Bourdet cadastré section AD n°177 au profit de Monsieur PASQUIER Jean-Baptiste et Monsieur COUSSÉ Aymeric au prix de 32 500 € net vendeur ; les frais de l'acte correspondant étant à la charge des acquéreurs.

-Autorise le Maire ou en cas d'empêchement Madame Caroline TROTABAS, adjointe, à accomplir toutes les formalités et signer auprès de Maître GUEDON, notaire à Val du Maine, tous actes et pièces nécessaires à la réalisation de la vente de l'immeuble dénommé « Ancienne Poste » sis 29 rue du Docteur Jardin cadastré section AD n°146 et du terrain non attenant d'une surface de 191 m² sis Impasse Bourdet cadastré section AD n°177.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

droit de preemption urbain (POUR INFORMATION)

- Une déclaration d'intention d'aliéner transmise le 3 janvier 2020 concernant une propriété située 1 allée des Noisetiers a fait l'objet d'une renonciation au droit de préemption urbain.
- Une déclaration d'intention d'aliéner transmise le 7 janvier 2020 concernant une propriété située 3 place du Souvenir a fait l'objet d'une renonciation au droit de préemption urbain.
- Une déclaration d'intention d'aliéner transmise le 9 janvier 2020 concernant une propriété située 6 place du Souvenir a fait l'objet d'une renonciation au droit de préemption urbain.
- Une déclaration d'intention d'aliéner transmise le 16 janvier 2020 concernant une propriété située rue des Pinsons a fait l'objet d'une renonciation au droit de préemption urbain.

PROPOSITION TOURS DE GARDE ELECTIONS MUNICIPALES

1er TOUR 15 MARS 2020

8h00 à 10h00	Jacky CHAUVEAU Vanessa COCQUET Jean-Pierre MARTIN
10h00 à 12h00	Caroline TROTABAS E. ROCHETEAU Lionel ALLINANT
12h00 à 14h00	Pierre AVALLART Patrick MOURIN Betty VANHOUTTE
14h00 à 16h00	Céline MAHIEU Jacky LEBANNIER Céline HAMONNIERE
16h00 à 18h00	Jacky CHAUVEAU Marie-F. ORHON Benoît VERGER

ALLINANT L	02,43,06,28,70	
AVALLART P	02,43,07,98,80	07.71.84.38.01
CHAUVEAU J	02,43,70,66,93	06,86,89,76,21
COCQUET V	02,43,70,95,31	06,03,64,21,95
HAMONNIERE C	09,63,54,61,86	06,98,10,20,43
LEBANNIER J	02,43,70,51,74	06,76,11,20,06
MAHIEU C	02,43,70,94,86	06,73,83,30,39
MARTIN JP	02,43,70,59,46	07,87,74,88,57
MOURIN P	02,43,70,59,43	06,75,21,80,27
ORHON MF	02,43,70,68,59	
PAPIN C	02,43,70,55,83	06,80,77,74,71
ROCHETEAU E	02,43,09,17,67	06,45,86,62,35
TROTABAS C	02,43,07,60,27	06,60,07,93,39
VANHOUTTE B		06,31,07,44,33
VERGER B	02,43,06,94,07	06,86,44,62,14

DATES A RETENIR:

- Jeudi 5 mars 2020 : Conseil Municipal avec approbation du PLUi
- Dimanche 15 mars 2020 : Elections municipales - 1er tour
- Vendredi 10 avril 2020 : 1er marché de l'année avec les producteurs locaux sous la halle couverte

La séance est levée à 20H15.